

34^{ÈME} GP VTT DE LA ST-SYLVESTRE 2023

Règlement de course

1. Inscriptions / décharge / décharge parentale

- 1.1 **Inscriptions / remise des plaques ou puce de chronométrage de 07h00 à 08h00** devant le magasin « Sport's House Télécabine » juste en dessous du départ du télécabine à Villars-sur-Ollon (sous réserve de modifications). **Décharge remplie et signée obligatoire pour TOUS** (téléchargeable ici : www.gpstsylvestre.ch/decharge.pdf ou disponible sur place le jour de la course). **Pour les mineurs, la partie « représentant légal » doit aussi être complétée et signée. En cas de document incomplet, il ne sera pas possible de participer à la course.**
- 1.2. **Prix de CHF 25.- en ligne du 1^{er} au 21 décembre 2023, CHF 35.- en ligne du 22 au 30 décembre 2023 à 18h et CHF 45.- sur place le 31 décembre 2023.** Paiement en ligne sur www.vs-timing.ch, accessible depuis le site de l'événement www.gpstsylvestre.ch/inscriptions, ou sur place le jour de la course. Rabais de CHF 5.- avec votre Magic Pass (à présenter à la table d'inscriptions le jour de la course et à utiliser pour la montée en cabines).
- 1.3 **Inscription non-remboursable.**

2. Parcours (sous réserve de modification selon les conditions météo)

- 2.1. Roc d'Orsay (départ) - Bretaye - Col de Soud - Cabane du Scex – Roches Grises (arrivée) - Palace - Centre des Sports de Villars.
- 2.2. Le passage entre les éventuelles portes installées sur le parcours est **obligatoire** sous peine de disqualification.

3. Assurances

- 3.1. **Par sa signature, chaque concurrent certifie être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance maladie/accident personnelle en cours de validité et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol, de dégâts ou de tout autre événement qui pourrait survenir à lui-même, à son matériel ou à des tiers avant, durant et après la course.**
- 3.2 Par sa signature, chaque concurrent certifie avoir pris bonne note que certaines activités (dont la descente VTT de type downhill biking) peuvent être considérées comme des **entreprises téméraires** au sens de la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) et de ses dispositions d'exécution (sp. OLAA), ce qui peut entraîner en particulier une **réduction de 50% ou un refus total des prestations d'assurance** (art. 50 OLAA).

4. Matériel

- 4.1. **Le port d'un casque de vélo homologué est la protection minimale obligatoire pour tous les participants.** Les protections dorsales, genouillères, coudières, gants, etc. sont très fortement recommandés. Pneus entièrement en gomme uniquement (pneus cloutés ou tout autre type de pneus spéciaux interdits). **L'organisation se réserve le droit de refuser les concurrents ne respectant pas ces règles.**
- 4.2. Les plaques de cadre, puces de chronométrage et les dossards doivent être restitués aux organisateurs à l'issue de la course.
- 4.3 « Fatbikes » et vélos électriques autorisés. La catégorie vélo électrique prime sur les autres catégories choisies.

5. Organisation générale

- 5.1. **Départ de la course : 10h00.** Veuillez en tout temps vous conformer aux indications du personnel de la course. **Il n'est pas possible de circuler à vélo sur les pistes en dehors de la course elle-même, sous peine de disqualification (pas de reconnaissances).**
- 5.2. Le **fair-play** de même que le **respect** des personnes, des infrastructures et de l'environnement sont de mise lors de la course.
- 5.3. **Public :** veuillez-vous placer dans les zones prévues au public et éviter tout déplacement sur la piste avant, pendant et après la course. Une fois le cycliste balais passé, la piste est rendue aux skieurs. L'accès aux pistes se fait par le biais des télécabines et du train, aux tarifs usuels.
- 5.4. **Remise des prix :** au Bike Village, situé au Centre des Sports de Villars, aux environs de 13h00.

6. Annulation / modifications

- 6.1. L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course ou encore de modifier le parcours et les horaires sans aucun préavis. Toutes les informations utiles seront communiquées sur le site internet www.gpstsylvestre.ch, via la page Facebook www.facebook.com/gpstsylvestre et sur le compte Instagram [@gpstsylvestre](https://www.instagram.com/gpstsylvestre).
- 6.2. Dans le cas d'une annulation de la course, aucune inscription ne sera remboursée. Tout recours juridique est exclu.

7. Photos / vidéos

- 7.1 Par sa signature, chaque participant **accepte d'être pris en photo et d'être filmé** durant l'événement.
- 7.2 Si des photos sont mises à disposition des participants sur le site de l'événement www.gpstsylvestre.ch, les participants peuvent demander le retrait d'une photo après la mise en ligne par mail à simpleridecrew@gmail.com.
- 7.3 Les photos peuvent aussi être réutilisées par l'organisation pour ses réseaux sociaux et pour la promotion de l'événement durant les années suivantes.
- 7.4 Une vidéo de type « aftermovie » peut être réalisée et mise en ligne sur YouTube et sur les réseaux sociaux du GP VTT St-Sylvestre.